

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU  
25 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du dix mars deux mille vingt-cinq qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Christine COUTY –Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Patrick LAMBILOUTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Monsieur Mathieu MOREAUX – Conseiller Municipal de Chaillac
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la communauté de Communes La Marche Berrichonne
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne (pouvoir consenti à Monsieur Régis BLANCHET)
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Délibération CA-2025-13

Séance du 25 mars 2025

**OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE RELAIS**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.135-6 et L.452-43,

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,

Considérant que l'association LE RELAIS est un acteur en matière d'accompagnement des victimes d'actes de violence, de discrimination et de harcèlement, et qu'il est un partenaire pour intervenir en soutien et protection des victimes et des signalants et les orienter vers les autorités compétentes,

Vu la convention de partenariat signée avec LE RELAIS le 6 septembre 2023, désormais acteur essentiel du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion,

Considérant la nécessité de soutenir l'action de cette association au bénéfice des affiliés du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le budget du Centre de Gestion,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1** – DECIDE d'attribuer à l'Association LE RELAIS une subvention d'un montant de 500 euros pour l'année 2025.

**ARTICLE 2** - DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.



Le Président,

Xavier ELBAZ